



OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES
ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT
ET PHILIPPE TZELEPOGLOU
NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)
 35, avenue Royale - CS 20003
 34748 VENDARGUES cedex
 04 67 87 67 77

INSERTION - AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître **Mireille GUILHAUME SCOTT**, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de CASTRIES (Hérault), dénommée "Mireille GUILHAUME-SCOTT et Philippe TZELEPOGLOU", Notaires Associés, le **19 novembre 2018**, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial pour protéger le conjoint survivant par : M. Henri Léon **MEJEAN** et Mme Marie-Hélène Thérèse **BEDOS**, son épouse, demeurant ensemble à TEYRAN (34820) 2 rue du Deves. Mariés à la mairie de TEYRAN (34820) le 4 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Non modifié depuis. Contenant apports de biens propres par Mme Marie-Hélène MEJEAN Née BEDOS qui ne donnera lieu à aucune récompense à la charge de la communauté. Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLU DE VIC-LA-GARDIOLE

Par délibération du 29 novembre 2017, le conseil municipal de Vic-la-Gardiole (Hérault) a pris acte de l'initiative du Maire de prescrire une modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, en vue d'ouvrir à l'urbanisation le secteur dit des "CRESSSES".

En application de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme, par délibération motivée du 5 mars 2018, l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Cressses a été justifiée par le conseil municipal, et la modification n° 1 de du PLU a été prescrite par arrêté n° 86/2018 du 31 mai 2018 ainsi que par arrêté rectificatif n° 110/2018 du 18 juillet 2018.

Une enquête publique portant sur ce projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu, du lundi 10 décembre 2018, 14h00, au samedi 12 janvier 2019, 12h00, soit un total de 34 jours consécutifs.

Par décision n° E18000147/34, du 10 octobre 2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe Bosch, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vic-la-Gardiole, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra aussi consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier numérisé sur le site internet de la mairie : www.viclagardiole.net

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Vic-la-Gardiole,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M Philippe Bosch adresse : mairie de Vic-la-Gardiole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardiole, qui les annexera au registre après les avoir visées,
- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevic@gmail.com

Les messages envoyés avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardiole aux jours et heures suivants :

- le **lundi 10 décembre 2018 de 14h à 17h**,
- le **mercredi 19 décembre 2018 de 9h à 12h**,
- le **samedi 12 janvier de 9h à 12h (dernier jour de l'enquête)**.

La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU est Mme le Maire de Vic-la-Gardiole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès du Service Urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à l'adresse suivante : Mairie de Vic-la-Gardiole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardiole - Tél. : 04 67 46 64 07.

Le dossier de modification n° 1 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale au terme d'une procédure d'examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale, dont l'avis est inclus dans le dossier d'enquête. Les pièces du dossier d'enquête publique comportent les informations environnementales s'y rapportant.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de Vic-la-Gardiole et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardiole ainsi que sur le site internet de la mairie (www.viclagardiole.net) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le Maire de Vic-la-Gardiole à M. le Préfet du Département de l'Hérault.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

RAPPEL

Par arrêté n° MAR 2018-0281, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du 21/11/2018 au 04/01/2019 inclus (soit 45 jours consécutifs), portant sur la révision du SCoT de la Métropole. Cette révision est motivée par la mise en avant de nouveaux enjeux et objectifs sur le territoire :

- Préserver et reconquérir l'exceptionnelle richesse environnementale pour mieux la valoriser ;
- Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer ses effets, en cohérence avec les territoires voisins ;
- Se préparer aux évolutions démographiques prévisibles et aux besoins qu'elles génèrent ;
- Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesse et d'emplois.

Il s'agit en outre d'intégrer les évolutions récentes du contexte national et local, ainsi que les enseignements tirés de l'évaluation du SCoT en vigueur.

Le projet comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n° E18000121/34 en date du 15/10/2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

- Monsieur Christophe METAIS, Général de corps d'armée, 2° section.

Membres titulaires :

- Monsieur Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des T.P.E, retraité,
- Madame Claudine Nelly RIOU, Inspecteur départemental des services fiscaux, retraitée,
- Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'Armée de Terre, retraité,
- Monsieur Frédéric SZCZOT, Architecte DESA urbaniste, retraité.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part sur support papier, dans les lieux suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
 - Siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 place Zeus, Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - Hôtel de Ville de Montpellier (1 place Georges Frêche), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (19h le jeudi),
 - Mairie de Pérols (Place Carnot), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h,
 - Mairie de Pignan (Place de l'hôtel de ville), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (16h le vendredi),
 - Mairie de Castries (2a rue Plan du Four), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 18h (17h le vendredi),
 - Mairie de Saint Georges d'Orques (4 avenue de Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi),
 - Mairie de Clapiers (5 Grand-Rue Marie Lacroix), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (19h le mardi).

- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

- Enfin, un poste informatique installé à l'accueil du siège de Montpellier Méditerranée Métropole sera mis à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le public pourra adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

- D'une part sur support papier, dans les lieux précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- D'autre part sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à M. le Président de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - projet du SCoT révisé de la Métropole - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1019@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles écrites reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences visées ci-dessous seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique et sur le registre dématérialisé seront consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux et aux horaires suivants :

LIEUX	JOUR	HEURE
Siège de Montpellier Méditerranée Métropole	mercredi 21/11/2018	9h - 12h
	lundi 10/12/2018	9h - 12h
	samedi 15/12/2018	9h - 12h
	vendredi 04/01/2019	14h - 18h
Hôtel de Ville de Montpellier	Mercredi 19/12/2018	14h30 - 17h30
Pérols	Mercredi 21/11/2018	8h30 - 12h
	Mercredi 12/12/2018	8h30 - 12h
	Vendredi 04/01/2019	13h30 - 17h
Pignan	Vendredi 23/11/2018	9h - 12h
	Lundi 10/12/2018	13h30 - 16h30
	Vendredi 04/01/2018	9h - 12h
Castries	Mercredi 21/11/2018	14h30 - 17h30
	Samedi 15/12/2018	9h - 12h
	Vendredi 04/01/2019	14h30 - 17h30
Saint-Georges-d'Orques	Mercredi 21/11/2018	14h30 - 17h30
	Lundi 17/12/2018	9h - 12h
	Vendredi 04/01/2019	9h - 12h
Clapiers	Mercredi 21/11/2018	9h - 12h
	Mercredi 12/12/2018	14h30 - 17h30
	Vendredi 04/01/2019	15h - 18h

La personne responsable du projet de SCoT révisé de Montpellier Méditerranée Métropole est Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès de Mme. Julie GUIROY et M. Romain THIEBAUT, de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT) au 04 67 13 48 72, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, remis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, seront tenus à disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que dans les 6 lieux listés dans le tableau ci-dessus et à la Préfecture de l'Hérault, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.